

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL19

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'article 6 ter A, l'article 6 ter pêche par souci de précision.

Est-il vraiment pertinent d'ajouter à L. 721-2 du code de l'éducation l'idée selon laquelle les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation doivent préparer les professeurs à lutter "contre la diffusion de contenus haineux »?

D'abord un peu de bon sens devrait permettre de penser que les enseignants peuvent naturellement sensibiliser leurs élèves. Par ailleurs, la lutte contre les contenus haineux devrait pouvoir faire l'objet d'une leçon d'éducation civique par exemple...

Cette précision n'a donc pas lieu d'être ici.